



Rapporteur : M. MARTIN

50452

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

## Travaux de mise en accessibilité au collège les Hautes Ourmes à Rennes - Attribution des marchés en procédure adaptée

Le 24 février 2025 à 15h28, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOHANNE (pas de pouvoir donné), Mme BRUN (pas de pouvoir donné), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme QUILAN), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), M. HOUILLOT (pas de pouvoir donné), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LAPAUSE (pas de pouvoir donné), Mme LARUE (pouvoir donné à M. HERVÉ), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pas de pouvoir donné), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme MORICE (pas de pouvoir donné), M. PERRIN (pouvoir donné à M. GUIDONI), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SORIEUX (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1, L. 2124-2, L. 2125-1 1°, R. 2123-1, R. 2124-2 1° et R. 2162-1 à R. 6162-10 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 20 janvier 2025 relative à l'attribution des marchés subséquents à accord cadre pour la réalisation des travaux d'entretien, de mise en sécurité ou de réparation des bâtiments gérés par les services du Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre des travaux de mise en accessibilité au collège des Hautes Ourmes à Rennes ;

### Expose :

Les travaux de mise en accessibilité au collège des Hautes Ourmes à Rennes ont fait l'objet de consultations décomposées en 8 lots, pour une estimation de 400 000 euros HT, soit 480 000 euros TTC.

La Commission permanente du 20 janvier 2025 a autorisé la signature des marchés subséquents à accord cadre 2021-TX-SME-0017, pour un montant de 239 253,82 euros HT, soit 287 104,58 euros TTC, hormis le lot n° 5 - Plomberie, chauffage, ventilation qui a été relancé en procédure adaptée ouverte, pour un montant estimé à 60 000 euros HT, soit 72 000 euros TTC.

Trois lots ont fait l'objet ont fait l'objet d'une consultation selon la procédure adaptée ouverte et ont été attribués par la Commission d'appel d'offres le 21 janvier 2025, pour un montant de 106.891,32 euros HT, soit 128.269,58 euros TTC, réparti de la manière suivante :

- Lot n° 2 - Sols souples, carrelage, faïence, peinture, nettoyage :

Entreprise BELLOIR (35300 Fougères), pour un montant de 96 500 euros HT (estimation 80 000 euros), soit 115 800 euros TTC ;

- Lot n° 9 - Paillasse sciences et technologie :

Entreprise POSSEME (35300 Fougères), pour un montant de 3 300 euros HT (estimation 3 000 euros), soit 3 960 euros TTC ;

- Lot n° 10 - Cabine ascenseur :

Entreprise OTIS (35510 Cesson-Sévigné), pour un montant de 7 09,32 euros HT (estimation 2 000 euros), soit 8 509,58 euros TTC.

### Décide :

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés des lots n° 2, 9 et 10 avec les entreprises attributaires retenues par la Commission d'appel d'offres.**

**Vote :**

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :

7 mars 2025

ID: CP20253105

Pour extrait conforme